



Datum / Date: 25/03/2016
Uur / Heure: 13:59
Vraag / Question: 10417

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Maggie DE BLOCK, Ministre des Affaires sociales et de la Santé Publique,
concernant la hausse du taux de malades atteints de la tuberculose.
- déposée le 24 mars 2016 -**

Madame la Ministre,

Alors que la tuberculose semble être en recul à l'échelle mondiale, des chiffres révélés par plusieurs observatoires de la maladie révèle que la Belgique aurait connu l'année dernière, et pour la première fois depuis 1990, une augmentation du nombre de personnes atteintes de la tuberculose.

En effet, alors que l'on avait recensé 959 malades en 2014, le chiffre pourrait dépasser le millier pour l'année 2015, plaçant ainsi la Belgique au rang des plus mauvais élèves européens en termes d'incidence de la maladie dans sa population.

Les experts expliqueraient cette augmentation d'une part par la concentration de la précarité dans les grandes zones urbaines, où l'incidence de la maladie y est trois à quatre fois plus élevée que dans le reste du pays et, d'autre part, par l'augmentation du flux migratoire entrant sur notre territoire. Les experts regretteraient par ailleurs que la Belgique reste à ce jour l'un des seuls pays européens n'ayant pas développé de plan « tuberculose » à l'échelle nationale.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Confirmez-vous cette hausse du taux de malade atteint de la tuberculose en Belgique pour l'année 2015 ? Si oui, d'autres facteurs que ceux précités pourraient-ils expliquer cette augmentation ?
- Disposez-vous de statistiques précises sur l'incidence de la maladie chez les demandeurs d'asile enregistrés en Belgique ? Pouvez-vous m'informer des mesures de prises en charge des demandeurs d'asile atteint de tuberculose, et estimez-vous celles-ci à ce jour suffisantes ?
- Votre département projette-t-il, en concertation avec les Régions, d'étudier la possibilité d'instaurer un plan tuberculose commun à l'échelle du territoire ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse à la question q 10417 de Katrin Jadin

q 10428 Sybille de Coster-Bachau

**Concerne: la hausse du taux de malades atteints de la tuberculose/
la recrudescence des cas de tuberculose en Belgique**

En réponse à votre question,

Le registre belge de la tuberculose résulte d'une mise en commun des registres de la Flandre, de la Wallonie et de la Région bruxelloise. Les rapports du registre sont publiés par le FARES (Fonds des Affections Respiratoires) et la VRGT (Vlaamse Vereniging voor Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding), en collaboration avec le service surveillance santé en Wallonie, l'Agenschap Zorg en Gezondheid en Flandre et l'inspection d'hygiène de la Commission Communautaire Commune en Région bruxelloise. Les 3 Régions ont chacune une législation propre relative aux maladies transmissibles qui décrète l'obligation de la déclaration de tout cas de tuberculose active à l'inspection d'hygiène. Le processus de collection et d'analyse de ces données prend un certain temps, ce qui explique le délai de deux ans pour la disponibilité des chiffres validés.

Fin mars 2016, le FARES et la VRGT ont publié les rapports du registre pour l'année 2014. En 2014, 959 cas de tuberculose ont été déclarés en Belgique ce qui correspond à une incidence de 8,6 par 100.000 habitants. Il s'agit de l'incidence la plus basse jamais enregistrée dans notre pays.

En 2014, 5,9% des cas du registre ont le statut de demandeur d'asile et 6,5% sont en séjour illégal. Globalement, ces 2 groupes intimement liés représentent 12,4% de l'ensemble des tuberculeux déclarés en Belgique. Si en Flandre, la représentativité de ces 2 groupes est relativement équivalente, on observe une surreprésentation des demandeurs d'asile en Wallonie (12,0%) et des sujets illégaux en Région bruxelloise (11,4%).

Les chiffres provisoires de 2015, communiqués par le FARES, laissent augurer une légère augmentation du nombre de cas (n = 1040), dont une des causes pourrait être l'afflux de réfugiés. Cependant, l'impact sur le chiffre global est faible : en 2015 environ 50 cas de tuberculose déclarés avaient le statut de demandeur d'asile. Je me permets de vous rappeler qu'il s'agit des chiffres provisoires, qui ne sont pas encore validés et qui vont encore diminuer suite à l'analyse des données (double enregistrement, révision de diagnostic,...).

L'OMS (WHO Regional Office for Europe), ainsi que le European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) rappellent qu'il n'y a pas d'association entre migration et transmission de la tuberculose car le risque de contamination de la population résidente est très faible.

La Conférence Interministérielle du 21 mars 2016 a approuvé un protocole d'accord entre l'autorité fédérale et les entités fédérées en matière de prévention, qui comprend, entre autres, un chapitre sur la tuberculose. Dans ce cadre, l'autorité fédérale et les entités fédérées se sont engagées à travailler ensemble dans l'objectif de contrôler la propagation de la tuberculose en vue de l'élimination, et de prévenir l'émergence de la tuberculose résistante.

Les décisions sur les actions et les mesures à prendre à ce sujet seront discutées dans ce cadre, ensemble avec les entités fédérées.

La Ministre ,

De Minister,

Maggie DE BLOCK